

A005 050623

Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
Publié le 05.06.23 S'LO
ID : 033-213302045-20230605-A005050623-AI

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE DE DEUXIEME CATEGORIE A CONSOMMER SUR PLACE**

Madame Le Maire,

Je soussigné Patrick BAUDIN, Président de l'Association de chasse,
sollicite de votre bienveillance l'autorisation d'exploiter un débit de boissons temporaire dans
le cadre de l'organisation du repas annuel,
le dimanche 11 juin 2023 de 12 heures à 00 heure.

Le 5 juin 2023
Patrick BAUDIN.

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HURE

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'article L3334-2 du Code de la santé publique,
Vu l'article 18 de la loi de finances 2001,

Arrête

M. BAUDIN Patrick, Président de l'Association de chasse, est autorisé à ouvrir et
exploiter un débit temporaire de 2^{ème}. Catégorie à consommer sur place :

- le dimanche 11 juin 2023 de 12 heures à 00 heure.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à HURE, le 5 juin 2023.

Le Maire,
Mylène MORIN.

